



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais  
[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

## Le mot du Président de la CAB, *Frédéric CUVILLIER*

L'évolution des modes de consommation a entraîné ces dernières années des hausses des quantités de déchets ménagers importantes. Chaque année, un habitant du territoire de la CAB produit en moyenne **725 kg** de déchets dont :

**117 kg** de déchets verts sont valorisés pour amender les terres agricoles.

**203 kg** d'emballages, papier et déchets apportés en déchetterie sont recyclés

**405 kg** d'ordures ménagères enfouies avec récupération du méthane.

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers coûte 6,9 millions d'euro par an soit 14% des dépenses de fonctionnement de la CAB presque autant que les transports en commun.

Dans le cadre de la réduction de la production de déchets, la CAB a décidé de mettre en place le compostage individuel qui est en ce sens un moyen de prévention. Afin d'expérimenter le processus, la mise en place des composteurs individuels se fait sur votre commune uniquement afin de réduire les quantités de déchets collectés puis traités. Grâce à la subvention CAB, vous pouvez acquérir un composteur de taille moyenne en plastique 100% recyclé à 20 € au lieu de 63 €.

Votre participation au compostage et à l'enquête d'expérimentation permettra de valider les modalités du compostage.

Cette offre de composteurs pourra être généralisée, avec le soutien de l'ADEME, si les conditions sont favorables. Je vous remercie et vous encourage de votre active participation pour ce geste civique et citoyen au bénéfice de l'environnement et de l'usage raisonné des deniers publics.



CONDETTE

## Le mot du Maire de Condette, *Kaddour-Jean DERRAR*

C'est inéluctable et nous le savons bien, le Monde change et les ressources de la planète diminuent. Chaque jour qui passe, de nombreux signes avant coureurs nous contraignent à envisager l'avenir avec prudence et à modifier nos comportements. Seule une démarche écologique de développement durable, largement anticipée, et faisant appel à l'effort de chacun, nous permettra de vivre différemment, en limitant, au maximum, une inévitable pression fiscale.

Au cœur de cette mutation, l'assainissement, la ressource en eau, le transport et le traitement des déchets, dont le coût ne cesse d'augmenter, tiennent une place de plus en plus importante. Pour toutes ces raisons, dans le cadre du nouveau contrat de collecte qui prendra effet au 1er novembre, la commune de Condette s'est portée volontaire pour mettre en place, en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une expérimentation de compostage domestique.

Désormais seuls les branchages issus des tailles de haies seront ramassés 4 fois par an et les tontes de gazon devront être gérées à la parcelle ou déposées, par les particuliers, à la déchetterie de la Zone Industrielle de la Liane, rue Louis Blériot à Saint-Léonard. Des composteurs individuels, dont la plus grande partie est financée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sont mis, à la disposition des habitants qui le souhaitent au prix de 20 €.

Vous avez fait le choix du composteur. Je tiens à vous remercier pour votre investissement dans cette démarche écologique et pour tous les petits gestes citoyens quotidiens qui participent à nous rendre la vie plus agréable.

